

Compte rendu de l'Assemblée générale du mercredi 27 mars 2019

C'est au lycée agricole d'Airion que s'est tenue le mercredi 27 mars 2019, à 9h30, l'assemblée générale annuelle de l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques de l'Oise.

Les membres du Bureau, Martine Fondeur, Ghyslaine Lasbleiz, Françoise Ould, Claudine Colin, Francine Obry et Jean Chalvin, auxquels s'étaient joints les administrateurs Michelle Jovenaux (tombola), Sophie Marteaux, Jean-Paul Lesueur et Gérard Joannes, se sont plu à accueillir les participants, en leur facilitant la vie dans les quelques formalités qu'ils avaient à remplir, et à aménager la salle en compagnie de sympathisants, tels que Solange Nourry (tombola), Bernard Fondeur (maintenance informatique) et Pascal Obry (photographies).

Venus de tout le département, 46 membres de l'AMOPA ont répondu présent et 24 se sont fait représenter pour les différents votes dans le cadre des travaux statutaires. Étaient invités les présidents des sections-Oise de l'ordre de la Légion d'honneur, du Mérite national et du Mérite agricole, Madame la DASEN adjointe, Catherine Moalic, honorait de sa présence notre assemblée.

Les participants ont tout d'abord eu le plaisir de se retrouver autour d'un café de bienvenue et de déguster des viennoiseries préparées par les services de restauration du lycée.

L'assemblée fut accueillie par madame Martine Fondeur, présidente de l'AMOPA-Oise et par monsieur Philippe Commun, proviseur du lycée d'Airion. Dans son discours de bienvenue, la présidente de la section de l'Oise de l'AMOPA, en remerciant monsieur le directeur du lycée agricole d'Airion de son accueil, s'est montrée fière de notre École, par la richesse des formations qu'elle dispense. C'est dans cette dynamique-là que s'inscrit du reste la réforme du lycée voulue par le ministère actuel : viser l'excellence, en redonnant à l'enseignement professionnel toute sa grandeur. Avant de présenter le programme de la journée dans ses grandes lignes, elle a exprimé sa gratitude envers les membres du Conseil administratif pour leur disponibilité et leur engagement. Elle a rappelé que la quasi-totalité de la somme, reversée annuellement par le Bureau national, était redistribuée aux élèves sous forme d'aide ou de récompense. Elle s'est réjouie de voir que la section de l'Oise développait dorénavant de nouveaux moyens de communication, des articles publiés dans la revue nationale, un site Internet attrayant et un bulletin trimestriel d'informations « *Les quatre saisons de l'AMOPA* » (dont le premier numéro est paru le mois dernier). Elle a fait observer une minute de silence en hommage à ceux et celles qui nous ont quittés pendant l'année écoulée : Jean-Pierre Hanniet, Alain Lévêque et Nanou Zirelli, présidente d'honneur de l'Amopa-Aisne.

Travaux statutaires

Le compte rendu de l'Assemblée générale du 21 mars 2018, joint à la convocation qu'ont reçue les adhérents par courrier dans les délais réglementaires, a été approuvé (une abstention).

Madame la présidente, en lisant le rapport moral qu'elle a rédigé et fait parvenir aux adhérents, s'est plu à souligner que les membres du Conseil administratif avaient travaillé en honorant la devise de l'Amopa « *Servir et Partager* », en faisant rayonner les valeurs de l'ordre des Palmes académiques, en s'efforçant de promouvoir les talents des élèves et de privilégier la convivialité entre les membres de l'association. *Ce rapport moral a été approuvé par un vote à l'unanimité.*

Madame la trésorière, Claudine Colin, a présenté un bilan financier simplifié de l'exercice 2018 en parfait équilibre, avec un total de dépenses de 37328,48 euros et un total de recettes de 39698,27 euros, avec un excédent en caisse de 2369,79 euros. Ce bilan a été approuvé par un vote à l'unanimité.

Elle a présenté le budget prévisionnel de l'exercice 2019, en s'appuyant sur un même équilibre de dépenses et de recettes. *Ce budget prévisionnel a été voté à l'unanimité.*

Rapport d'activités :

C'est madame la secrétaire, Francine Obry, qui a présenté l'ensemble des rencontres statutaires de l'année écoulée (réunions de Bureau les 14 février, 13 avril, 13 septembre, 29 novembre 2018; conseils administratifs des 15 janvier, 26 mars, 28 juin, 8 octobre et 13 décembre 2018). Elle a également évoqué les différentes manifestations, où l'AMOPA-Oise a été représentée par madame la présidente.

C'est monsieur le secrétaire adjoint, Jean Chalvin, qui, à l'aide d'un diaporama élaboré avec soin par madame la vice-présidente Ghyslaine Lasbleiz, est revenu sur

- un concours national : « Imagin'Action », avec un 4^{ème} prix attribué par le jury national à une classe du lycée Paul-Langevin de Beauvais
- sur des concours organisés par la section de l'Oise de l'Amopa : avec des récompenses pour des élèves de classe maternelle, dans le cadre d'un concours de dessins sur la fraternité
- « Récup'art », avec un prix pour une création originale à partir d'éléments de récupération, attribué à une classe de SEGPA du collège de Saint-Just-en-Chaussée
- un concours de pâtisserie, avec un prix attribué à des élèves de bac professionnel du lycée Roberval de Breuil-le-Vert, pour un gâteau aux couleurs des Palmes académiques
- le « Challenge Fonderie-Avenir 2018 », avec des prix attribués à des élèves du lycée Marie-Curie de Nogent-sur-Oise pour la réalisation de lions en fonte.

Il a évoqué les manifestations et les sorties auxquelles ont pris part de nombreux adhérents de l'Amopa-Oise :

la remise annuelle des médailles au lycée Félix-Faure de Beauvais le 11 janvier 2018, en présence de madame le recteur d'Amiens, l'Assemblée générale départementale de l'Oise, le 31 mars 2018, honorée de la présence de monsieur le président national, Michel Berthet, et de monsieur le trésorier national, Alain Célérier. une escapade au cœur de la Picardie verte le 8 juin dernier ainsi que la journée traditionnelle des AMOPA picardes, organisée par la section de l'Aisne à Chamouille, près du « Chemin des Dames », sur le thème historique et philosophique « Territoire en reconstruction »

Il a insisté sur l'atmosphère à la fois solennelle et fraternelle qui a régné lors de ces manifestations et sur l'importance qu'a eue pour la section de l'Oise de l'AMOPA la tenue de l'Assemblée générale nationale à Compiègne les 5 et 6 mai 2018 qui fut un beau succès apprécié de tous les participants venus de toute la France et même de l'étranger.

Ce rapport d'activités a été approuvé par un vote à l'unanimité.

De légers changements ont dû être apportés, sur la demande expresse du Bureau national de l'AMOPA, au règlement intérieur de la section de l'Oise. Après discussion sur une formule qui, aux yeux de certains, paraissait confuse, l'assemblée a trouvé un accord pour une légère modification de phrase portant sur les déclarations de frais. *Ces modifications de texte ont été approuvées par l'assemblée (4 abstentions).*

Madame la présidente a ensuite présenté à grands traits les projets pour 2019-2020.

Nous relaierons les concours nationaux « Défense et Illustration de la langue française » et « Nous,

l'Europe ». Nous souhaitons d'autre part poursuivre nos actions vers des publics diversifiés. Avec un thème commun qui pourrait tourner autour du «vivre ensemble, vivre nos différences, la tolérance». Madame Darmon, IEN en charge des maternelles, nous propose de nous associer pour définir une thématique commune entre les projets AMOPA à destination des classes maternelles et « la semaine de la maternelle ».

Pour les élèves des écoles primaires en cycle 3, un challenge « La tête et les jambes » est déjà en préparation.

Nous cherchons à établir un partenariat avec le Comité Permanent des Initiatives pour l'Environnement de l'Oise ; cette action est menée avec le maire de Grandvilliers à destination des écoliers, collégiens, lycéens et de leurs familles.

5 adhérents se rendront au Congrès national, qui aura lieu les 25 et 26 mai à La Grande-Motte dans l'Hérault ; ils seront porteurs de 5 pouvoirs.

La « Journée Amopaliennne Picarde » est organisée en 2019 par la section de la Somme ; elle se tiendra le mercredi 26 juin à Amiens, avec comme toile de fond « les cultures picardes ».

La cérémonie de remise des Palmes académiques aura lieu comme à l'accoutumée mi-janvier à Beauvais dans un lieu qui reste à définir.

Les sorties printanières et estivales nous emmèneront à Senlis le 27 avril pour un rallye pédestre dans les rues du centre-ville, avec en poche des énigmes historiques écrites d'une plume de poète par notre ami administrateur Philippe Papet. Le 22 juin, nous nous rendrons à Blérancourt pour visiter le musée franco-américain. Le 14 septembre, ce sera une excursion à Lille, avec une visite guidée dans la vieille ville et une plongée culturelle dans la « Piscine » de Roubaix. Pour cette excursion d'un jour, un bus sera affrété au départ de Beauvais, Clermont et Senlis. Les membres de l'ordre national du Mérite et ceux de la Légion d'honneur pourraient se joindre à nous pour ces sorties.

Après une pause de quelques minutes, la parole a été donnée à monsieur Philippe Papet, qui nous a parlé des **Cahiers de doléances** rédigés en 1789 à Airion. Avec la précision d'un historien reconnu et la malice d'un citoyen avisé.

Dans son analyse des conditions dans lesquelles les paysans de ce village d'Airion (34 feux, c.-à-d. 34 foyers fiscaux) vivaient en 1788, il faut retenir que la structure administrative de l'Ancien Régime était au moins aussi dense que la nôtre : la paroisse d'Airion, incluse dans le bailliage de Clermont, dépendait de l'intendant de Soissons, tout en étant dans le doyenné de Pont-Sainte-Maxence, le diocèse de Beauvais et le gouvernement militaire d'Amiens.

La situation du Royaume était fort mauvaise. Louis XVI régnait depuis 14 ans ; vertueux, cultivé, il avait le désir de faire le bien de son peuple – la liberté du commerce des grains avait été accordée, la torture avait été abolie, l'égalité civile avait été accordée aux protestants - mais il n'était pas assez efficace ni assez ferme pour être écouté.

Le Trésor était à sec depuis la guerre faite aux Anglais et le désastreux traité de libre-échange de 1786. Le gouvernement butait sur les problèmes financiers, essayant tantôt de réduire les dépenses tantôt d'engager de grands travaux et de souscrire des emprunts.

Le système fiscal se caractérisait par son arbitraire et ses injustices. Le principal impôt direct, la taille, un impôt de répartition, était prélevé sur le seul Tiers État. L'exemption des nobles pouvant en quelque sorte ressembler aux niches fiscales d'aujourd'hui...

La réunion des États Généraux sembla en août 1788 la solution la plus efficace ; elle fut précédée d'une large consultation... les Cahiers de doléances rédigés dans chaque paroisse du royaume...jusqu'à un cahier final qui devrait être lu devant les députés des États. C'est dire que les doléances des paroissiens d'Airion auront été noyées dans les vœux de toute la nation, feuillets écrits par des tabellions, huissiers et avocats peu soucieux des revendications paysannes.

Le Cahier de doléances d'Airion, tel que nous l'avons retrouvé, se compose ainsi d'une litanie de plaintes sur le sort misérable qui accable le petit peuple « Nous ne subsistons et ne faisons subsister

le reste de la nation qu'à force de travaux et à la sueur de notre corps. Nous sommes les portefaix du Royaume ».

Leurs revendications se déclinent ainsi, précises et argumentées : suppression des exemptions, droit de chasse pour tous, suppression de la maltôte (cet impôt indirect peu connu, dont on taxait le menu peuple en fonction de circonstances difficiles), violentes diatribes contre l'odieuse gabelle, cet impôt forcé sur le sel (la Picardie était un pays de grande gabelle ; les paysans étaient tenus d'acheter une grande quantité de sel, quelle que fût la réalité de leur consommation), plaintes réitérées contre la lourdeur de la justice royale...

Les habitants d'Airion ne manquent pas de souligner que leur terroir marécageux, caillouteux, peu fertile rend les labours difficiles, les récoltes médiocres, les fièvres épidémiques fréquentes.

Il est fort tentant d'établir des comparaisons avec la situation d'aujourd'hui mais les époques ne sont plus les mêmes : l'appareil de l'État, l'action des médias, le traitement des informations changent radicalement le rapport de forces. « Nous savons ce qu'il est advenu des lendemains de mars 1789. Nous verrons bien ce qu'il adviendra des « émotions » (des émeutes, dans notre langage actuel) de 2019 » a conclu Philippe Papet, en se gardant bien d'adopter le ton prophétique de l'haruspice ou de la pythonisse...

Monsieur le directeur du **lycée d'Airion** a ensuite présenté en détail les caractéristiques spécifiques de l'établissement qu'il dirige. Ce lycée agricole dépend du ministère de l'Agriculture et de la Forêt. Construit en 1983, il est le dernier lycée agricole public construit en France. Il a été rénové et agrandi depuis sa construction (il y a aujourd'hui un deuxième site sur Beauvais) et accueille 1300 élèves et étudiants, emploie 200 personnes (fonctionnaires, agents publics, vacataires et prestataires de service).

On se réfère encore aujourd'hui aux lois Pisani des années 60, qui prescrivaient de former non seulement des agriculteurs mais aussi des animateurs du milieu rural.

Plusieurs missions lui sont assignées : celle de la formation, de l'insertion (avec une connexion forte entre école et entreprise), de l'animation rurale et du développement des territoires ruraux, de la recherche et de l'expérimentation (les professeurs étant dans ce domaine spécifique des ingénieurs en agronomie).

On y prépare différents baccalauréats professionnels, celui de la gestion des entreprises agricoles, bien évidemment, mais aussi celui de la gestion des milieux naturels et de la faune sauvage, des sciences de l'agronomie et du vivant. Des classes supérieures de BTS d'agronomie et de production végétale, d'aménagement paysager. Avec un internat de la réussite (anciennement appelé internat d'excellence). Un GRETA et des formations Erasmus.

Face aux réformes de structure voulues par le gouvernement actuel, l'établissement centralise la formation régionale et en porte le siège depuis le 1er janvier 2019. Il est l'épicentre de 120 formations différentes.

Le directeur est aussi chef d'entreprise. Il gère une exploitation de 100 ha, contiguë au lycée, avec 72 ha de grandes cultures (30% de la surface en agriculture biologique), un atelier avicole (7000 volailles par an), un atelier d'apiculture, une ferme pédagogique et un magasin.

Les participants ont pu déguster avec gourmandise le **déjeuner** préparé avec soin par les services de restauration du lycée. Repas copieux et savoureux, buffet froid en trois services avec apéritif, café et le sourire des cuisiniers. Au dessert, eut lieu sous la houlette de notre trésorière, Claudine Colin, le tirage de la tombola traditionnelle, avec en premier prix un poulet (déjà déplumé) de l'élevage du lycée.

Dans le cadre d'un **concours d'éloquence** intitulé « Bien s'exprimer à l'oral », piloté par le Bureau national, où la section de l'Oise se retrouve participante avec 5 autres sections en France (sur les 114 que compte l'AMOPA), six collégiens de classe de 3e ont prouvé leur talent oratoire en répondant en trois minutes devant l'assemblée à la question qui leur avait été posée dans le courant de l'hiver :

« Qu'est-ce qui vous a le plus étonné dans le monde du travail lors de votre stage de découverte en entreprise ? ». Quatre d'entre eux venaient du collège Louis-Pasteur de Noyon et les deux autres du collège Gérard-de-Nerval de Crépy-en-Valois. Cette prestation était minutée et filmée, puisque le lauréat participe, par l'envoi de la prestation enregistrée, à la finale nationale. C'est Jean-Marie Lelong, administrateur, qui a procédé à l'enregistrement.

Le jury, sous la présidence de madame Françoise Ould, était composé de 5 autres membres, Jean-Claude Bachelier, Jean Chalvin (secrétaire du jury), Gérard Joannes, Ghyslaine Lasbleiz et Véronique Tonnelier.

C'est la jeune Maëlys Lagorge, du collège Gérard-de-Nerval de Crépy-en-Valois, qui l'a emporté et qui participera donc à la finale nationale face à 5 autres concurrents. Elle a reçu 80 euros en chèque-cadeau de la part de la section de l'Oise de l'AMOPA ; les autres élèves ont été gratifiés d'un chèque-cadeau de 30 euros chacun. Madame Françoise Ould a fait l'éloge de tous les candidats, qui se sont livrés à un tel exercice, si nouveau pour eux et si périlleux. Les applaudissements nourris qu'ils ont reçus étaient amplement mérités.

La remise des prix a été présidée, comme à l'accoutumée, par monsieur le président d'honneur de l'AMOPA-Oise, Jean Polak, aux côtés de madame la présidente en exercice, Martine Fondeur et de madame la DASEN adjointe, Catherine Moalic. Les récompenses ont été remises aux lauréats des différents concours, en présence de leurs enseignants, que le président des jurys n'a pas manqué de féliciter pour leur investissement dans les actions pédagogiques que leur propose la section de l'Oise de l'AMOPA d'année en année. Tous les participants ont reçu au moins un diplôme de participation et une gratification de 30 euros.

« Si j'étais un animal... » : il s'agissait d'une confection de masques par les élèves de maternelle ; des masques derrière lesquels on peut se cacher mais aussi se mettre en valeur... Sur 10 dossiers examinés, c'est l'école maternelle Saint-Sulpice (institutrice, madame Briot) qui a été le coup de cœur du jury : 80 euros. Prix pour la diversité des matériaux utilisés, à l'école de Tracy-le-Mont (madame Mathot) : 50 euros. Prix de l'originalité, à l'école de Bonneuil-les-Eaux (monsieur Bourgois) : 50 euros.

« Oui, je suis capable » un concours pour les élèves de cycle 2 : une rencontre avec un texte, une illustration personnelle de ce texte par un collage original. 8 dossiers examinés.

1er prix CP-CE1 à l'école de Bonneuil-les-Eaux (madame Justin) : 70 euros. 1er prix CE1-CE2 à l'école de Bonneuil-les-Eaux (madame Pierre) : 70 euros. Coup de cœur du jury à l'école de Carlepont (madame Boulanger) : 70 euros.

Pour le concours de jeune poésie « Prix Maupassant », le jury a jugé 7 copies. La poésie de Ianis Aristangèle du collège Pasteur de Noyon (madame Brindejonc) est envoyée au Bureau national. Le jeune a reçu 40 euros, comme Quentin Césaire du collège Jean-de-La Fontaine de Crépy (madame Oudelet). Les deux collégiens ont eu l'honneur que leur poésie fût (magnifiquement) lue pour le premier cité, par madame Ould et pour le second par la principale de son établissement, madame Jongbloet.

Le concours de la jeune Nouvelle a rassemblé 10 élèves. Deux copies partiront au National ; il s'agit de la copie de Manon Thomas, élève de 5e du collège de Nanteuil-le-Haudouin (madame Pépin) et de celle de Samuel Langlois, élève de 2nde du lycée Pierre-d'Ailly de Compiègne (madame Duhamel). Les deux élèves reçoivent 40 euros de récompense.

Le jury a d'autre part corrigé 48 copies du concours d'expression écrite, rassemblant à la fois collégiens et écoliers. Au niveau du primaire, 7 classes différentes ont fourni 28 productions. (30 euros de gratification par classe). Les chèques seront remis dans les écoles ainsi que des livres pour les élèves dont la qualité du travail a été particulièrement remarquée par les membres du jury. Au

niveau du collège, trois productions écrites vont parvenir au jury national, des élèves de madame Schreder du collège Pasteur de Noyon, Pierre Callay (classe de 6e), Servane Traen (classe de 4e) et Léo Guette (classe de 3e).

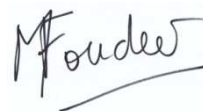
Tout le monde s'est réjoui de voir ces élèves, de quelque niveau d'étude qu'ils soient, s'investir dans ces concours que l'AMOPA leur a proposés. Les félicitations vives et chaleureuses, que le jury, par la voix de monsieur Polak, a exprimées, reflètent bien l'opinion de l'assemblée.

A l'issue de cette remise de prix, les adhérents de l'AMOPA et leurs invités ont pu passer, avant de regagner leurs pénates, au Comptoir d'Airion, ne nous laissons pas abuser par le terme..., au magasin du lycée, pour faire quelques emplettes de produits bio élaborés par les personnels et les élèves du lycée.

Rédacteur : **Jean Chalvin, secrétaire adjoint**

Mise en page : **Francine Obry, secrétaire**

Vu, la présidente, Martine Fondeur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M Fondeur', with a horizontal line underneath.